



# ARRÊTÉ N°2026/154

Fermeture temporaire et exceptionnelle des écoles communales en raison d'un épisode de canicule, Mise en place d'un accueil pour les enfants des familles sans autres solutions

Le Maire de la commune de Saint-Leu d'Esserent,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2212-2,

Vu le code de l'éducation,

Vu le bulletin météorologique du samedi 20 juin émis par Météo-France, plaçant le département en vigilance canicule de niveau orange à compter du dimanche 21 juin 2026 à 12h00,

Considérant les risques sanitaires graves encourus par les enfants et le personnel des écoles en cas de fortes chaleurs,

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité et la santé des enfants, du personnel scolaire et des agents municipaux,

Considérant l'information préalable des familles des enfants concernés,

## ARRÊTE

**Article 1 :** Les écoles maternelles et élémentaires de la commune seront exceptionnellement fermées à compter du lundi 22 juin à 8h20 jusqu'au vendredi 26 juin à 16h30, inclus.

**Article 2 :** La présente mesure pourra être prolongée ou levée en fonction de l'évolution de la situation météorologique et sanitaire.

**Article 3 :** Les familles des enfants concernés seront informées par tous moyens appropriés (affichage, site internet de la commune, BL enfance, réseaux sociaux, etc.).

**Article 4 :** Sous réserve des mesures d'accueil qui pourraient être prises par l'Education Nationale, la commune met en place un accueil pour les enfants des familles qui n'auraient pas d'autres solutions de garde. Les modalités de fonctionnement sont transmises aux parents.

**Article 5 :** Le présent arrêté sera affiché en mairie, transmis aux directrices des écoles concernées ainsi qu'aux services de l'Éducation nationale et à Monsieur le Sous-Préfet.

**Article 6 :** Le Directeur Général des Services et les responsables des établissements scolaires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Leu d'Esserent, le 22 juin 2026

Le Maire,

Laurent VIOLA

